



SERMON TROISIEME,

SVR LE CHAPITRE. VI.
des Heb. v. 4. 5. & 6.



BERES BIEN-AIMÉS EN
NOSTRE SEIGNEVR:

LA mort a sans doute naturelle-
ment quelque chose de fort ter-
rible, parce que c'est la destruction de
l'estre de l'homme, & ce qui luy oste le
moyen de jouir de toutes sortes de
contentemens. Mais ce qui adjouste
beaucoup à l'espouuancement qu'on en
a, c'est qu'on l'estime sans remede,
parce qu'on ne void reuenir aucun de
ceux qui ont esté vne fois enfermés
dans le tombeau. En effect, qui pour-
roit trouuer quelque moyen de rame-
ner ceux qui sont morts, dans la iouif-
sance de la lumiere de la vie, il ne faut

96 *Sermon III. sur le chap. 6.*

pas douter, deust on demeurer quelque temps gisant en la poudre, que ce ne fust vne merueilleusement douce & efficace consolation contre la mort: & c'est de là principalement que la Religion Chrestienne tire les meilleures defenses dont elle arme les fideles contre la crainte qu'ils en ont; en leur proposant l'esperance d'une resurrection glorieuse. Or est la reuolte de la profession de la verité de l'Euangile de Christ, vne mort épouuanteable de l'ame, de laquelle si ceux à qui elle arriue ne témoignent point auoir de peur, parce qu'ils ne la reconnoissent pas, au moins certes est-il impossible que les fideles qui les y voyent tomber, n'en soyent saisis d'une horreur extreme. Neantmoins, tandis qu'il reste quelque esperance que Dieu ne les abandonne pas tout à fait, & qu'il les releuera de cette cheute par la grace de la repentance, la douleur qu'on en a conceuë reçoit quelque adoucissement, & la condition de ces gens n'en paroist pas à beaucoup près si funeste ny si lamentable. Car bien qu'on ne puisse
considerer

considerer la malediction de Dieu qui leur pend sur la teste, qu'avec beaucoup de fremissement, si est-ce que l'esperance qu'on a que cet orage ne les accablera pas, & que la grande misericorde de Dieu le dissipera, empesche que l'on ne soit si sensiblement touché tant de leur crime que de ses suites. Mais s'il y auoit quelque reuolte qui portast en elle-mesme des caracteres tres-euidens, par lesquels on peust facilement reconnoistre que Dieu auroit absolument resolu de ne la pardonner jamais, & de laisser eternellement celui qui s'en est rendu coupable, dans l'impenitence de son cœur, & dans la souffrance des peines qui viennent necessairement en consequence, c'est vne sorte d'accident qui mettroit indubitablement dans les esprits vne idee extremement épouuantable. Or s'il y en a quelques-vnes de cette qualité-là, qui ayent en elles-mesmes des signes euidens & reconnoissables, qu'elles sont absolument irremissibles deuant Dieu, c'est ce dont nous pourrons tantost dire quelque chose, Dieu aidant.

G

Mais soit qu'on les reconnoisse, ou qu'on ne les reconnoisse pas, tant y a que l'Apostre nous dit icy qu'il y en a quelques-vns qui estans retombés après auoir receu l'illumination de Dieu, & la communication des autres auantages dont il fait icy le denombrement, sont dans vne si horrible condition, qu'il est impossible de tout point qu'ils soient renouués à repentance. Et c'est, comme vous vous en souuenés, le troisiéme point de ceux esquels i'ay generalement distribué ma meditation sur l'intelligence de ce passage. Que si, mes freres, vous me donnés en cette occurrence, l'attentiue audiance que vous m'aués donnée quand ie vous ay expliqué les precedens, i'espere de la grace de nostre Seigneur que vous remporterés quelque instruction de cette action, & quelque considerable consolation pour vos consciences.

A considerer le mot precedent, que nos interpretes ont tourné par celui de *retomber*, il pourroit sembler que l'Apostre auroit deu dire, qu'il est impossible de *releuer* ces gens par la *repentance*.

tance. Car ces paroles, *tomber, & releuer*, ou *estre releué par autruy*, ont vne plus iuste & plus manifeste opposition, que n'ont le renouvellement & la cheute. Neantmoins ces paroles ont vne mesme signification. Car soit l'vne ou l'autre que l'Apostre eust voulu employer, il n'a rien voulu signifier sinon le reestablissement de ces gens en l'estat auquel ils estoient auant leur reuolte. Et peut-estre s'est-il plustost serui du mot de renouveler, que non pas de celuy de releuer, parce que l'estat duquel ils sont decheus estant incomparablement meilleur que n'est celuy dans lequel ils se sont precipitez, il a creü qu'il estoit à propos d'exprimer ce reestablissement par le mot de renouvellement, dautant que les choses nouvelles sont plus belles & meilleures que celles qui ont esté flestries, & en quelque sorte consumées par le temps. Pour ce qui est du mot de repentance, il vous a esté dit quelque fois qu'il signifie deux fort differentes sortes de dispositions d'esprit. Car il y a vne especę de repentance qui ne consiste sinon au regret



que l'on a d'auoir commis quelque action, parce qu'elle a esté suiuiue de quelque fascheux accident, & de quelque notable calamité, sans faire aucune reflexion sur la qualité de l'action mesme. Et il y a vne autre repentance qui consiste au regret qu'on a d'auoir commis vne action, qui soit qu'elle soit suiuiue de quelque calamité ou non, est blasmable, & deshoneste, & condamnable en elle-mesme. Or est-il bien certain que ces reuoltés desquels il est parlé icy, peuuent estre touchés de la premiere. Et de fait, Iudas se repentit d'auoir trahi nostre Seigneur: non parce qu'il eust fait vne mauuaise action, & qu'à cette occasiõ il l'eust en horreur. Car s'il se fust repenti de la façon, & qu'il eust eu recours à la grande misericorde de Dieu, quelque horrible que fust son peché, il en eust peu obtenir la grace. Mais il se voyoit par là exposé au terrible iugement de Dieu, duquel ne voyant aucun moyen de se garentir, il se ietta dans cet horrible desespoir que son histoire represente. Il est donc icy question de l'autre sorte de

repentance , qui regarde principalement la qualité de l'action, & qui estant seule capable de fléchir la iustice autrement inexorable de l'Eternel , il faut que le pecheur demeure accablé de la malediction de Dieu, quand il n'y est point renouvelé , ce que l'Apostre dit icy impossible à l'égard de ceux dont il parle. Or cette impossibilité , mes freres , regarde ou le Ministre de l'Evangile , qui exhorte les pecheurs à se repentir : ou les pecheurs , à qui les exhortations sont adressées : ou Dieu mesme , qui donne l'efficace aux exhortations. Et quant aux Ministres de l'Evangile , il est clair que cela est absolument impossible à leur égard. Car tout ce qu'ils peuvent faire, c'est de proposer exterieurement l'objet de l'Evangile de Christ , & les promesses , & les menaces ; & generalement tous les motifs par lesquels les hommes sont obligés de se laisser induire à se repentir. Mais quant à agir interieurement dans les cœurs , pour les rendre capables d'obeir à ces beaux aduertissemens , c'est chose qui passe l'estenduë

de leur ministere. Pour ce qui est des pecheurs mesmes, si vous les considerés seulement comme des hommes, c'est à dire des creatures douées d'intelligence & de volonté, il ne leur est non plus impossible de se repentir, qu'il leur a esté au commencement de croire simplement en l'Euangile. S'il leur estoit impossible comme il est aux pierres, & aux plantes, & aux bestes, parce que ce sont des natures qui n'ont pas les facultés capables d'estre touchées de ces objets, ils ne pecheroient non plus qu'elles en ne croyant pas. Mais si vous les considerés comme naturellement corrompus par le peché, il est absolument impossible qu'ils se renouellent eux-mesmes à repentance. Parce que la corruption du peché a tellement saisi leurs facultés d'entendement & de volonté, que si Dieu n'y agit puissamment luy-mesme par la grace de son Esprit, ils sont en cet égard entierement incorrigibles. Mais il y a icy quelque chose de plus qu'en la simple incredulité. Car ceux qui sont simplement incredules ne connoissent du

tout point la nature de la faute qu'ils commettent, & à cette occasion ne pensent point auoir sujet d'apprehender le iugement de Dieu. Au lieu que tost outard la conscience de ces gens icy se réueille, & la iustice de Dieu y dressant son tribunal, leur donne de terribles affres de son iugement. Ne leur reluisant donc aucune esperance de pardon, ils considerent Dieu comme vn ennemy irrité, & implacable en son irritation, d'où vient necessairement le desespoir, & la haine, & le blaspheme. Car il faut qu'il leur en arriue comme il a fait aux demons, qui de ce que Dieu leur a retranché toute esperance de misericorde après leur peché, ont pris occasion de le haïr, & de se declarer ennemis irreconciliables de sa gloire. Et si après le peché du premier homme, Dieu n'eust point releué ses esperances par la promesse du pardon, il luy en fust arriué de mesme. Tellement qu'au lieu de se pouuoir repentir, il est ineuitable que ces gens, l'Esprit de Dieu n'agissant deormais plus en eux, feront de la iustice de Dieu vn objet

non d'épouuatement seulement, mais aussi d'auersion & de haine. Mais quoy? Qui peut douter que la repentance leur est impossible en cet égard-là? Et à qui est-ce qu'elle est possible, si Dieu ne desploye en luy l'efficace interieure de sa grace? Et qu'y a-t-il d'extraordinaire en ce peché, si l'Apostre n'a rien voulu dire autre chose sinon qu'il est impossible que celuy qui l'a commis, se releue & se renouuelle de luy-mesme? Il faut donc necessairement que cela se die à l'égard de Dieu mesme. Or y a-t-il de trois sortes de choses que l'on peut dire estre impossibles à Dieu. Les vnes sont celles qui par ce qu'on appelle implication de contradiction, resistent elles-mesmes à leur existence. Comme qu'une mesme chose soit & ne soit pas en vn mesme temps; que ce qui a esté vne fois n'ait iamais esté; & choses semblables. Car cela est impossible à Dieu, non parce qu'il y ait en luy aucun defaut de puissance; mais parce que ces choses-là repugnent elles-mesmes à ce qu'elles soient, & par vne impossibilité qui leur est essen-

del'Ep. aux Heb. v. 4. 5. 6. 105
tielle, sans relation à aucune puissance,
quelle qu'elle soit, elles destruisent in-
evitablement en l'entendement la con-
ception de leur estre. Les autres sont
celles qui repugnent à la nature de Dieu
mesme, comme nous auons accoustu-
mé de la distinguer d'avec ses vertus. Et
celles-là tirent bien aussi apres elles par
consequence vne implication de con-
tradiction; mais la premiere pensée de
l'esprit touchant leur impossibilité, se
porte immediatement sur la repugnan-
ce qu'elles ont avec la nature diuine.
Comme pour exemple, il est impossible
que Dieu se priue luy mesme de sa pro-
pre vie. Et la raison de cela est que ce
qui se priue de la vie, se priue de l'estre.
Et ce qui est capable de se priuer de
l'estre, peut n'estre point. Or de toutes
les autres choses on peut dire qu'elles
peuvent n'estre point: mais de Dieu,
l'estre est absolument necessaire, & n'est,
comme on dit dans les Ecoles, sujet à
aucune contingence quelle qu'elle soit.
Enfin les autres sont celles qui repu-
gnent aux vertus de Dieu: comme
nostre Apostre dit qu'il est impossible que

Dieu mente. Car parce que celuy qui ment contreuiet à cette sorte de vertu qu'on appelle verité, & que toutes les vertus sont en Dieu en vn si haut & si souuerain point de perfection, qu'il n'y scauroit arriuer aucun manquement, il ne luy peut arriuer de mentir, non plus que de faire vne chose injuste, ou vne action destituée de sagesse. Or on ne peut pas rapporter ce dont il s'agit icy à cette premiere sorte de choses. Car il n'y a rien en cela qui s'enveloppe en contradiction, que ces gens-là se repentent, si Dieu le vouloit. Ils ont vn entendement & vne volonté capable de se conuertir, si Dieu trouuoit bon d'y desployer l'efficace de sa grace. On ne le peut pas non plus rapporter à la seconde, Car quand ils se conuertiroient, l'estre de la Diuinité, à le considerer precisément, n'en receuroit aucun dommage. Il faut donc necessairement que ce que cela est impossible, c'est que Dieu a irreuocablement determiné de ne le vouloir iamais; & ce qui l'a induit à le determiner ainsi, c'est que ses vertus ne permettent pas qu'il le vueille. Car ce

Sont les admirables vertus qui reiglent sa volonté, & bien que nous ne comprenions pas tousiours les raisons de ses actions, il n'arriue pourtant iamais qu'il en face aucune sinon comme ses vertus infinies & incomprehensibles la luy prescriuent. Or les vertus de la Diuinité, qui se sont particulièrement signalées en l'œuure de nostre salut, & en cette émereuillable économie qu'il a suiuié dans les causes qui le produisent, sont la Puissance, la Iustice, la Misericorde, & la Sageste, qui y ont toutes contribué de concert, mais dont les operations pourtant y paroissent manifestement distinctes. Et pour ce qui est de la Puissance, elle ne peut venir icy en consideration. Car quand nous disons que ce sont les vertus de Dieu qui le reglent en ses actions, nous entendons celles que nous auons accoustumé de conceuoir sous l'idée des vertus intellectuelles ou morales. Or la puissance en Dieu, n'est pas de ce rang. Nous la conceuons sous l'idée non des vertus, mais des forces qui sont en nous, & par lesquelles nous sommes capables d'executer les choses

que nous voulons faire. Et tant s'en faut que ce soit la Puissance qui reigle sa Volonté, qu'au contraire, c'est sa Volonté qui dispose de sa Puissance. Et vn estre intelligent, & mesme vne souveraine & infinie intelligence telle qu'est la Diuinité, n'agit pas de toute l'estendue de sa force en toutes occasions, comme font les causes naturelles, les tremblemens de terre, les flots de la mer, & les vens, mais elle agit selon qu'elle veut, & elle veut ce qu'elle doit vouloir, selon les lumieres incomprehensibles de sagesse & d'autres vertus qui la gouvernent. Ioignés à cela que si Dieu vouloit conuertir ces gens, il n'y a point de doute qu'il le pourroit, & cet effect, s'il l'entreprendroit, ne surpasse nullement la mesure de sa puissance. Pour ce qui est de la Iustice de Dieu, elle est veritablement illustre & signalée en deux choses. L'une, qu'elle est inflexible en ce qui est de la punition du peché, quand le pecheur y demeure obstiné & impenitent. L'autre, qu'encore qu'il s'en repente veritablement, neantmoins il n'en peut obtenir le pardon, si vn autre n'en souf-

fre la peine en sa place. D'où est venu qu'il a fallu que nostre Seigneur ait fait satisfaction pour les croyans & les repentans, afin de leur obtenir la remission de leurs pechés : & qu'encore que sa satisfaction soit d'une infinie valeur, elle est pourtant inutile à ceux qui demeurent obstinés en leur incredulité & en leur impenitence. Quelle consideration doncques devons-nous faire d'elle en cette occurrence ? Car il est bien vray que ces miserables demeurans obstinés en leur reuolte, il faut necessairement qu'ils perissent : & est bien vray encore que quand ils s'en repêtiroyent, ils n'en pourroyent obtenir la remission qu'en vertu de la satisfaction de Iesus Christ. Mais ce dont il s'agit est de sçavoir si cette iustice empesche que Dieu ne leur donne repentance. Certes l'Apôstre semble le dire au chapitre dixieme de cette Epistre, en ce passage. *Si nous pechons volontairement apres auoir receu la connoissance de verité, il ne reste plus de sacrifice pour les pechés : Mais vne attente terrible de iugement, & vne ferueur de feu qui doit deuorer les aduersaires. Si quel-*

110 Sermon III. sur le chap. 8.

un auoit méprisé la Loy de Moysé, il mourroit sans aucune miséricorde, sur le témoignage de deux ou de trois. Combien pires tourmens pensés-vous que méritera celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, & tenu pour chose profane le sang de l'alliance, par lequel il auoit esté sanctifié, & qui aura outragé l'esprit de grace ? Où vous voyés qu'il semble représenter l'atrocité de ce peché si grande & si extraordinaire; que la iustice de Dieu ne peut permettre qu'il demeure impuni, ny que le sacrifice de Christ, qui seul peut faire la propitiation des pechés, soit employé à l'expiation de cette forte de crime. Comme si la condescendance de cette iustice alloit bien iusques-là, que de ne s'opposer pas à ce que Dieu donnast la repentance à ceux qui transgressent sa Loy, ou qui par incredulité rejettent l'Euangile de son Fils, ou mesmes qui apres auoir receu la connoissance de verité, pechent en telle façon que l'on ne peut pas dire absolument qu'ils pechent volontairement, mais que pour ceux qui pechent volontairement, il fust de-formais indigne de cette iustice de

de l'Ep. aux Heb. v. 4. 5. & 6. III
souffrir que Dieu les renouelast à re-
pentance. Neantmoins, il y a icy quel-
que chose de plus, & qui ne concerne
pas tant la iustice que la misericorde
diuine. Je vous ay desia dit que toute
transgression commise contre les com-
mandemens de la Loy, merite la mort
eternelle. Mais cela n'empesche pas
pourtant l'vsage de la misericorde qui
offre la remission aux pecheurs repen-
tans. I'y ay adjousté que le peché d'in-
credulité est plus grand que celuy de la
simple transgression de la Loy, parce
que c'est vn mespris de cette misERICOR-
de. Et toutesfois, y ayant deux actes
de la misericorde de Dieu, l'vn qui of-
fre exterieurement la remission, pour-
ueu qu'on croye & qu'on se repente;
l'autre qui se desploye à engendrer dans
l'ame de l'homme la foy & la repentan-
ce, afin de le rendre effectiuement par-
ticipant de cette remission, l'increduli-
té est bien vn peché commis contre le
premier acte de cette misericorde, mais
non pas contre le second, parce que ce-
luy qui est simplement incredule est
presupposé n'auoir senti aucune effica-

ce de cette miséricorde qui se desploye en l'illumination de l'entendement & en la production de la Foy. Ainsi toute la dispensation de la miséricorde de Dieu n'est pas espuisée en cette sorte de peché, & n'y a rien qui empesche, que nonobstant le mespris fait de l'offre de la remission des pechés, Dieu face sentir cette efficace de son Esprit, qui produit la foy & la repentance. Mais en ce peché icy, nous supposons que celuy qui le commet auoit receu cette illumination de l'Esprit, comme l'Apostre le nous apprend. C'est à dire, que Dieu auoit desployé en luy quelque mesure de cette miséricorde à qui l'Apostre attribue la vocation efficace & interieure, au chapitre neuuiesme de l'Epistre aux Romains. Il ne reste donc plus desormais d'autre sorte de miséricorde à se manifester, que ces gens-là n'ayent mesprisée avec vn insupportable dédain. Tellement qu'il est plus que raisonnable que toute esperance d'estre iamais renouvelés, leur soit retranchée. Mais la principale consideration que nous auons à faire icy, est celle de la sagesse de Dieu, qui

qui paroist admirable en cette conduite, si nous examinons bien la nature de ce peché, conjointement avec l'economie que les trois personnes de la bien-heureuse Trinité ont suiue en l'œuure de nostre salut. La reuelation de la Loy de Moyse, en ce qui est des dix Commandemens, est le renouvellement de la Loy de la Nature. Car il n'y a rien dans ces dix Cōmandemens, si vous mettés à part l'exaëtitude precise avec laquelle Dieu témoigne qu'il veut qu'on obserue le Sabbat, qui ne puisse estre recueilli de la contemplation des œuures de Dieu, si l'homme y apportoit vne application d'esprit assés attentive. Or la Loy de la Nature se rapporte à la creation: car e'est celle que Dieu a establie quand il a donné l'estre à toutes choses, & dans la reuelation qu'il a pleu à Dieu nous donner de l'ordre des personnes de la Trinité & de leurs operations, la creation se rapporte proprement au Pere. Car le S. Esprit y a bien agi comme la vertu par laquelle toutes choses ont eu leur estre. Et le Fils y a bien paru comme la Sageſſe qui

H

a presidé sur la constitution de l'Univers. Mais le Pere est celuy qui a formé le premier dessein de sa création, & à qui il faut attribuer la premiere origine de son estre. De sorte que sa personne paroist dauantage que les deux autres en l'œuure de la creation, & que la Loy qui a esté establie à cette occasion, & l'establissement qui en a esté fait alors, est estimé estre en quelque façon plus de luy que des deux autres. Le peché donc commis contre la Loy est le peché contre le Pere, & c'est principalement sur luy que redonde cette sorte de transgression. Or n'y a-t-il rien certes, en la sagesse de Dieu, qui resiste à ce que Dieu ne presente aux hommes la remission de cette sorte de peché, & qu'en ses grandes compassions il ne leur procure vn redempteur, pour en faire la propitiation pour eux, pourueu qu'ils se conuertissent à luy avec foy & repentence. C'est pourquoy nostre Seigneur dit que le blaspheme, ou le peché commis contre le Pere, sera pardonné, c'est à dire, qu'il le peut estre, & qu'il n'y a rien en la sagesse de Dieu qui l'empes-

de l'Ep. aux Heb. v. 4. s. 6. n. 5.
che. L'Euangile est la doctrine de la
redemption du genre humain : & la re-
demption du genre humain est rappor-
tée à la personne du Fils, d'une façon
speciale. Car c'est bien le Pere qui a tant
aimé le monde, qu'il a donné son Fils.
Et c'est bien le S. Esprit qui a témoigné
hautement du Fils, & qui rend cette do-
ctrine de la redemption efficace.
Mais c'est le Fils qui a fait la redem-
ption par sa souffrance & par sa resur-
rection : c'est luy qui est la matiere de
cette doctrine ; & le sujet qui remplit
toutes ses parties. C'est luy qui est l'ob-
jet de la Foy de ceux qui sont appellés à
la iouissance du salut dont il est l'auteur ;
C'est luy qui a esté établi de par son
Pere le Legislatteur del'Vniuers, l'exe-
cuteur de sa volonté touchant sa redem-
ption, le Iuge qui doit prononcer l'Ar-
rest eternal & irreuocable de son abso-
lution ou de sa condamnation, & le di-
stributeur des peines & des recompen-
ses qui suivent l'incroyance ou la foy,
par laquelle on l'embrasse ou on le mes-
prise. Ainsi cette dispensation de l'E-
uangile se rapporte proprement à la

personne de Christ, & l'incréduité par laquelle on la rejette est estimée proprement commise contre le Fils, comme l'autre est le blasphème contre le Père. Or est-il bien vray qu'il y a dans la sagesse de Dieu moins d'obstacle à pardonner le péché commis contre le Père, qu'il n'y en a à pardonner celuy qui est commis contre le Fils : parce que c'est vn mespris de la miséricorde de Dieu, dont en cette première sorte de transgression l'homme n'auoit point encore eu de connoissance ; & celuy-là est sans doute beaucoup plus coupable qui apres auoir violé le commandement de son maistre, rejette encore dédaigneusement la grace qu'il luy fait de luy vouloir pardonner, pourueu qu'il n'y retourne plus, que non pas celuy qui a simplement transgressé le commandement qui luy auoit esté donné, sans y faire mention de grace. Neantmoins, cette sagesse de Dieu surmonte encore cet obstacle. Car quoy qu'il en soit, celuy qui par simple incréduité rejette cette grace de la remission, ne sçait ce qu'il fait, son entendement estant tellement

obscurci & tenebreux, qu'il n'en reconnoist ny la verité ny l'importance. Il y a donc encore lieu à employer quelque autre dispensation enuers le pecheur, en illuminant son entendement, pour luy faire voir que l'Euangile est le seul moyen d'estre deliuré de la malediction de Dieu, qui autrement est absolument ineuitable. Et c'est ce que l'Apostre S. Paul nous enseigne quand il dit, que pour cette cause misericorde luy a esté faite, que ce qu'il a persecuté l'Eglise de Dieu, *il l'a fait par ignorance.* Non qu'il vueille dire que son ignorance ait merité que Dieu luy pardonnast, & qu'il l'appellast efficacement à la connoissance de son Fils. Car qui pourroit attribuer quelque merite à l'ignorance? Et encore à vne ignorance telle que celle-là, qui n'est point sans vne peruerse disposition d'esprit, sans opiniastrété, & sans crime? Mais c'est qu'il a voulu dire, qu'encore qu'il meritast d'estre abandonné à son ignorance, & à la perdition qui la suiuoit, neantmoins il n'y auoit rien en la sagesse de Dieu qui empeschast qu'il n'obtint misericorde. Et c'est

III *Sermon III. sur le chap. 6.*

ce que nostre Seigneur dit que le blaspheme commis contre le Fils sera pardonné, c'est à dire, qu'il le peut estre. Enfin, mes freres, cette operation interieure qui illumine l'entendement, qui applique la remission des pechés, qui console par le sentiment qu'elle en donne, qui sanctifie & regenere les affections, qui donne quelques premices & quelque auantgoust de la gloire & de la vie de là haut par le moyen de l'esperance, est vn effet du S. Esprit. Le Pere y contribué bien, en ce que c'est luy qui nous a fourny le redempteur, & l'objet de nostre foy. Le Fils y contribué, en ce qu'il est le Redempteur & l'objet de nostre foy luy-mesme. Le Pere & le Fils y contribuent conjointement, en ce que ce sont eux deux, qui chacun selon la part qu'il en a en cette admirable economie de nostre salut, enuoye le S. Esprit, & que c'est d'eux deux qu'il procede. Mais quoy qu'il en soit, c'est l'œuvre propre & immediate de l'Esprit, que de produire tous ces effets en l'entendement & en la conscience de l'homme. C'est donc à luy

proprement que cette dispensation se rapporte : & par consequent la resistan-
ce à son illumination, quand elle se des-
ploye dans le cœur, & la reuolte apres
qu'on l'a receuë, est directement contre
cette troisieme personne de la Trinité
bien-heureuse. C'est donc là où desor-
mais il se trouue en la sagesse de Dieu vn
obstacle insurmontable à ce que cette
sorte de peché trouue aucune misericor-
de. Car qu'elle dispensation y a-t-il à
attendre apres cela ? Conuient-il à la
sagesse de Dieu ou d'en inuenter de
nouuelles, ou de remettre encore vne
autrefois en vsage celles qu'il a desia
employées, apres qu'elles ont esté tou-
tes mesprisées ? Qu'y a-t-il plus desor-
mais à faire à ces gens, qui ne se sont pas
contentés de violer la Loy de Dieu, ny
de fermer les yeux à la grace du pardon
qu'on leur presentoit, & à l'esperance
de la felicité du ciel, mais qui mes-
mes apres qu'on leur a fait connoistre ce
que c'est, qu'on leur en a fait sauourer en
quelque façon l'excellence, la rejettent
auec dédain, & la foulent aux pieds auec
insolence ? C'est donc ce que le Sei-

gneur dit, que le blasphème commis contre le S. Esprit ne se pardonne jamais, & ne se peut jamais pardonner; car c'est bien l'emphase de ce mot, qu'il ne se pardonne point, *ny en ce siècle icy ny en l'autre.* Je diray encore icy quelque chose d'auantage, pour vne plus particuliere explication de cette matiere. J'ay desia distingué ailleurs ces reuoltés en trois especes. Car i'ay dit qu'il y en a vne qui se fait par la crainte de la mort, ou bien de quelque autre tel objet qui est naturellement terrible à l'esprit de l'homme. Et vne autre qui se fait par l'esperance de quelque grand & signalé auantage, c'est à dire, de la possession de quelque vne de ces choses que l'esprit de l'homme souhaitte passionnément. Et en fin, vne autre qui ne procede d'aucune de ces violentes passions qui dominant l'esprit de l'homme, & qui le transportent en quelque sorte hors de luy-mesme. En la premiere de ces reuoltés, il y a sans doute vn peché criant, & que Dieu punit quelquesfois de ses plus seueres vengeancees. Car en effect, quel crime est-ce-là, de preferer

la vie du corps à la gloire de son createur, & à la verité de son redempteur, veu mesmes qu'il promet à ceux qui vaincront & qui perseuereront, vne liberale & si glorieuse recompense? Neantmoins en telles occasions l'esprit de l'homme se trouue quelquesfois tellement troublé, & comme accablé de la violence de son objet, qu'il n'est pas le maistre de luy-mesme. En cet estat doncques il abandonne la verité de nostre Seigneur, mais c'est avec regret, & s'en est trouué qui le faisoient tellement à cõtre-cœur, qu'ils auoyent quelque horreur de leur action, & qu'ils la condamnoyent avec larmes. Or à iuger de cette action philosophiquement & subtilement, il est certain qu'elle est plustost volontaire qu'autrement. Car quoy qu'il en soit, l'actiõ de l'abjuration, & de l'idolatrie, & de la superstition à laquelle ils se laissent aller, procede immediatement de leur volonté, qui se determine à la faire par la consideration des circonstances presentes. Mais à en iuger en quelque façon plus populairement & plus humainement, elle n'est

pas volontaire. Parce que si vous met-
tiés cet homme-là en la pleine disposi-
tion de luy-mesme, sans que la crainte
de la mort fist aucune violence à sa vo-
lonté, il ne feroit iamais vne telle sorte
d'action; au contraire, il en témoigne-
roit vne auersion extreme. Et de telles
choses nous auons accoustumé de dire
qu'elles sont faites à regret, inuolontai-
rement & par contrainte, & l'equité
mesmes des loix, ayant égard à l'infir-
mité de nostre nature, a voulu que ces
actions fussent excusées, & que si on
s'estoit engagé dans quelque obligation
en cet estat-là, on en fust releué, parce
qu'il n'y a que les vertus heroïques &
extraordinaires qui ne se laissent point
ployer à cette sorte de violence. L'A-
postre donques ne conte pas ces reuol-
tes entre celles qui sont proprement vo-
lontaires: & bien que Dieu les punisse
quelquesfois seuerement, comme elles
le meritent tres-bien, si on les examine
aux reigles de la iustice, si est-ce que
comme l'exemple de S. Pierre le nous
fait voir ailleurs, il n'a déclaré nulle
part qu'en cet égard sa colere fust abso-

de l'Ep. aux Heb. v. 4. 5. & 6. 123
lument implacable. En la seconde de
ces reuoltes , il y a sans doute moins
d'excuse , non pas seulement deuant
Dieu, mais mesmes deuant les hommes.
Car de combien est-il plus aisé de se pas-
ser des choses que l'on n'a pas, que de se
priuer de celles que l'on possède ? De
s'abstenir de poursuiure la iouissance
des choses qui ne seruent qu'à conten-
ter ou l'amour, ou l'auarice, ou l'ambi-
tion, & qu'à donner quelque esclat &
quelque splendeur extraordinaire à la
vie, que d'essayer à retenir & à conser-
uer la vie mesme? En vn mot, de renon-
cer à des choses qui ne sont que de sim-
ples accessoires de nostre estre, & enco-
re des accessoires peu vtiles, & mesmes
quelquesfois embarassans, que de tas-
cher à maintenir & à garentir l'estre
mesme dont la possession est si absolu-
ment necessaire? Aussi les loix humai-
nes n'ont point d'égard à cette sorte de
passions pour excuser les actions vicieu-
ses, ou pour rescinder les obligations
ausquelles elles ont porté les hommes.
Et Dieu montre assés en quelle detesta-
tion il les a, en ce que la pluspart de

ceux qui se reuolent de la profession de la verité de cette façon là, ne se releuent iamais de leur cheute. - Neantmoins, vne extremement violente passion, née de quelque grand objet, de quelque nature qu'il soit, semble donner quelque espece de contrainte à l'ame de l'homme : tellement qu'il ne s'y laisse emporter qu'avec quelque mouuement de regret, parce qu'il void bien que pour complaire à sa passion, il faudra qu'il commette quelque chose dont il luy reuiendra du blasme. Et dans les Comedies mesmes on void de ieunes gens tellement partagés entre le respect qu'ils sauent bien qu'ils doiuent à leurs peres, & l'amour dans laquelle ils se sont engagés à leur insceu ou contre leur volonté, qu'encore que leur passion preuale en eux, la bonté de leur naturel pourtant, & la consideration de leur deuoir, y resiste de telle façon, qu'ils ne se laissent emporter à leurs inclinations, qu'avec quelque espece de violence. A peine donques l'Apostre conteroit-il ces reuoltes entre celles qui sont purement & simplement volontaires: parce

que de celles qui sont volontaires, il prononce qu'il n'y a point d'esperance qu'on se releue iamais, & qu'encore que de celles-cy on se releue tres-rarement, si est-ce que cela n'est pas absolument sans exemple. Il y a donc en cela du mespris de l'Euangile de nostre Seigneur : mais ce n'est, comme on parle, qu'en comparaison d'une autre chose qu'à l'heure mesme on luy iuge preferable. Hors cela, & sans l'admiration de cet autre objet qui esblouit l'entendement, il ne mespreroit pas vne chose si precieuse ny si excellente. La derniere sorte donques est celle en laquelle pour vne legere occasion qui n'est point naturellement capable de produire vne grande passion, vn homme se laisse aller à renoncer à l'Euangile du Sauueur; ce qui ne peut proceder d'autre principe que d'un mespris tel que celuy qu'Esau fit de sa primogeniture. Or sans doute le mespris est le plus grand de tous les outrages, & à proprement parler, les outrages ne sont outrages, & ne sont sensibles à ceux à qui on les fait, sinon parce que le mespris qu'on a fait

d'eux y est euident , & que naturellement c'est vne chose insupportable: Et l'Apostre exprime assés cela dans les termes dont il se sert au passage que i'ay tantost allegué, quand il dit qu'ils foulent aux pieds le Fils de Dieu, qu'ils tiennent pour chose commune & de nul prix le sang de l'Alliance, & qu'ils outragent l'esprit de grace. Si donques il y a des occasions où il ne conuient pas aux grands Princes de laisser certains outrages impunis ; si mesmes il y a des rencontres où tout honneste homme, encore qu'il ne soit ny Prince ny Magistrat; doit faire paroistre son ressentiment, que doit-ce estre de Dieu eternal en vne telle occurrence ? Toute l'arriere-espargne, s'il faut ainsi dire, de ses cōpassions s'estant espanduë & cōme espuisée sur ces gens; & tout cela ayant esté transgressé, mesprisé, traitté avec tant d'iniquité, faudroit-il qu'il prostituast encore, & qu'il profanast la gloire de sa Majesté, pour oublier vn crime si odieux, & par vn passe-droit de sa sapience, & par vne espee de bassesse & d'insensibilité, pour uoir au salut de ces miserables ? Il est digne de

de l'Ep. aux Heb. v. 4. 5. & 6. 127

luy, freres bien-aimés, & de la haine qu'il porte au peché, qu'ayant donné des preuues si authentiques de sa patience, & de sa longue attente, & de son innarrable bonté enuers le reste des hommes, & mesmes enuers ceux-cy, il face enfin comme il fit à Saul, quand il luy osta le Royaume. Il souffre que Samuel sente quelque douleur de voir ce Prince rejezté de luy; il luy permet d'en mener dueil & d'en respandre des larmes; il ne trouue pas mauuais qu'il tasche d'émouuoir ses compassions, & de luy obtenir le pardon de son peché : car iusques à ce que Dieu ait ouuertement déclaré sa volonté, cette tendresse de charité ne luy est pas desagreable. Mais en fin, il ordonne au Prophete de s'en consoler, d'autant que la sentence de sa condamnation est absolument irreuocable. Or est-il bien vray, mes freres, qu'il y a peu d'exemples de cette sorte de peché en comparaison des autres. Les reuoltes de la profession de la verité n'ont esté que trop fréquentes en tout temps; mais celles où on en vient à ce dernier degré de mespris & d'impieté, ont peut estre

toujours esté rares. Neantmoins, il est certain qu'il y en a, & l'Apostre parle icy d'une chose qui arriue effectivement, comme ie le vous ay monstré dans l'action precedente. Je diray quelque chose de plus. Celles-là mesmes qui sont arriuées de cette façon-là ont esté malaisées à reconnoistre. Car il n'est pas difficile de iuger si l'occasion pour laquelle vn homme abandonne la profession de l'Euangile, est legere & de peu de consideration. Les objets qui sont capables d'émouuoir de grandes & violentes passions, sont aisés à distinguer en les comparant avec les autres. Mais de connoistre le cœur de l'homme, & voir si la profession exterieure qu'il a faite de l'Euangile a esté quelque temps accompagnée de l'illumination de l'Esprit de Dieu, & des autres avantages dont l'Apostre fait icy l'enumeration, ou bien s'il n'a esté porté à l'embrasser que par la rencontre de sa naissance, parce qu'il est né entre des Chrestiens, & s'il n'a témoigné de zele & de chaleur à le maintenir, sinon de la mesme façon, que les Iuifs, & les Turcs, & les

les Payens defendent quelquesfois les opinions dans lesquelles ils ont esté nourris, sans que Dieu ait desployé en eux aucune efficace de son Esprit, c'est chose qui passe affés souuent la portée de l'intelligence humaine. C'est pourquoy il faut apporter beaucoup de circonspection à pratiquer le commandement de S. Iean, qui defend de prier pour ceux qui ont commis le peché à mort, & beaucoup de retenue à prononcer d'une reuolte, si elle est ou si elle n'est pas absolument irremissible. Et neantmoins ie diray icy deux choses. La premiere, que ceux qui ont commis cette sorte de peché, se descourent quelquesfois eux-mesmes par le desespoir dans lequel il plaist à Dieu de les laisser tomber. Car il y en a eu quelques-vns, & les exemples en sont rapportés dans les histoires, qui après s'estre reuoltés, ont premierement senti en leurs consciences de telles frayeurs du iugement de Dieu, & qui puis après ont tellement desesperé de trouuer iamais aucun accès à sa misericorde, & en fin, qui en sont venus à tel point de haine &

de blasphème contre luy, parce qu'ils ne le consideroyent desormais sinon comme vn irreconciliable ennemy, que la seule description que les histoires nous ont laissée de leur estat, nous fait encore maintenant fremir, iusques à en sentir d'horreur nos cheueux se herisser en la teste. Si donc il nous arriuoit d'en voir quelcun qui en vint à cette horrible extremité-là, on le pourroit bien laisser à la Prouidence de Dieu, de peur de faire quelque chose contre le commandement de l'Apostre. L'autre chose est qu'il y en a quelques-vns dont la reuolte a eu de tels principes, de tels commencemens & de tels progrès, que s'ils ne sont encore absolument desesperés, au moins y a-t-il beaucoup de sujet de soupçonner qu'ils sont pour tomber dans cet horrible precipice. Et si eux-mesmes viuent encore en quelque securité, c'est que Dieu ne s'est pas fait sentir, & n'a pas reuelé sa iustice à leurs consciences. Certes nous en auons veu quelques-vns qui sembloient instruits en la connoissance de la verité, iusques à en faire des liures, & qui en paroissoient

ardens zelateurs, iusques à souffrir pour ce qu'ils croyoyent estre de ses interests; qui neantmoins, ou pour acquerir de la reputation, ou pour se rendre recommandables enuers les grands, ou pour quelques autres tels auantages de la terre, ont premierement déguisé cette verité, pour la reconcilier avec le mensonge; puis après plastré le mensonge, pour luy donner de l'auantage sur la verité; & qui enfin ont laschement renoncé à celle cy, pour se declarer protecteurs de celuy là, & pour le faire triompher au prejudice de la gloire de l'Euangile. Il ne leur reste plus, freres bien-aimés, sinon de persecuter l'Eglise de Dieu, & puis il vengera le mepris qu'ils font de luy, par de terribles iugemens, ou remplira leurs cōsciences d'espouuantables alarmes. Car Dieu ne peut estre mocqué, & plus il attend patiemment pour voir si les pecheurs se repentiront, plus est en fin redoutable la punition qu'il fait de leur impenitence. Mais pour tourner desormais mon propos vers vous, freres bien-aimés en nostre Selgneur, afin que vous en rem-

portés les instructions qui vous peuvent estre necessaires, ie vous diray que bien que cette sorte de peché soit rare, & que mesmes quand il arriue, il soit difficile à reconnoistre distinctement, il ne faut pas laisser de se donner garde bien soigneusement de toutes les choses qui en approchent. Car il y a tel qui s'estant insensiblement engagé dans vn pas glissant, s'est peu à peu tellement laissé écouler, qu'en fin il est tombé dans vne reuolte irremediable. L'vn a premierement laissé esbranler en luy la creance de la Religion Chrestienne par les discours des profanes & des libertins, & puis en fin en estant venu à cette pernicieuse indifference à laquelle vous voyés que tant de gens se portent en ce miserable temps, il a trouué le passage à la reuolte si aisé, qu'à la moindre occasion il a changé de profession sans aucun remords de conscience. L'autre s'estant laissé corrompre par les voluptés de la chair, a esté bien aise de trouuer des Docteurs & des Confesseurs qui ayent endormi sa conscience par le charme de leurs pretendues absolutions,

& s'est volontiers ietté dans le sein d'une profession où il a esperé trouver la licence & l'impunité, la dissolution & la deuotion tout ensemble. Vn autre se voyant dans le train des honneurs & des dignités, s'est tellement laissé emporter à ce furieux vent de l'ambition, que trouuant en la profession de la Verité quelque obstacle à son auancement, & à l'esperance de sa grandeur, il s'est premierement flatté de cette pensée, que c'est assés de conseruer la connoissance de la verité au dedans, & que quant à l'exterieur on le peut bien accommoder à ses propres interests, & aux communs sentimens du monde. Et peu a peu la lumiere de cette diuine verité s'est esteinte en luy, tellement que son entendement est deuenu plus tenebreux que si iamais il n'auoit esté fait participant de l'illumination celeste. Vn autre s'est maintenu dans la profession de la verité, tandis qu'elle a peu s'accorder avec l'auidité d'auoir, & la soif insatiable des richesses qui le tourmentoit. A-t-elle commencé à mettre quelque empeschement à l'accomplisse-

ment de ses desirs, & à l'assouissement de sa conuoitise ? Il s'est premierement formé des scrupules sur les Points de la Religion, il a affecté des conferences sous pretexte de s'en éclaircir, il a cherché tous moyens de se rendre à luy-mesme la doctrine de la Religion si douteuse, qu'il peust auoir quelque couleur de flatter sa conscience s'il se determinoit à changer, & puis en fin, le iuste iugement de Dieu l'ayant auéuglé, il ne s'est pas cōtenté d'auoir franchi ce perilleux fault, il a perdu tout sentiment de pieté, ou bien il est deuenu disputeur acariastre & furieux pour la defense du mensonge. Vn autre finalement, prétendant auoir receu quelque mécontentement de ceux qui ont la conduite de l'Eglise, quelque flestrissure de leurs censures, quelque trauersé à ses desseins, s'est premierement emporté de colere contr'eux, s'est à cette occasion abstenu de la communion, s'est dispensé d'aller entendre leurs predications, s'est despié contre l'ordre de la Maison de Dieu, & en fin, il s'en est pris à la Religion mesme, & a commencé à l'accuser d'er-

reur & de corruption. Car comme les playes ou les tumeurs engendrent quelquesfois la fièvre, & la fièvre cause des résueries & met des extrauagances dans le cerueau, ces pretenduës offenses causent de l'inflammation d'as les esprits, & cette inflammation y trouble les idées de la Verité, & fait qu'on s'y forge des difformitez, des disproportions & des chimeres. Et cela peu à peu passe iufques à vn tel déreglement, qu'à la moindre occasion l'on fait avec quelque espece de contentement, parce que l'on croit se vanger par ce moyen-là, vne scandaleuse banqueroute à l'Euangile du Sauueur du monde. Il est bien vray qu'il est arriué à quelques-vns de ces gens-là de s'en repentir. Mais si Dieu a donné quelque temoignage de sa misericorde aux vns, il en a aussi donné de sa seuerité enuers les autres. S'il a esté si bon que de souleuer les vns en leur cheute, & d'empescher qu'ils se brisassent tout à fait, il a d'ailleurs, en permettant que les autres s'escrasassent entre les pointes des rochers, clairement donné à entendre combien il est perilleux de s'approcher

de ces precipices. Enfin, s'il en a réuillé quelques-uns par les frayeurs de son ire; il a laissé perir les autres d'as la lethargie de leur securité: s'il a espandu le baume de sa consolation & de sa paix dans la conscience de quelques-uns qui se sont serieusement repentis, il a permis que les autres soient demeurés engloutis dans un desespoir lamentable. Retenons donc fermement & inuarialement, freres bien-aimés en nostre Seigneur, la profession de la verité: gardons-nous de toutes les occasions de pecher; combattons contre nos passions, & ne leur permettons pas de se rendre maistresses de nos esprits: representons-nous tousiours l'horreur de la condition de ces miserables d'un costé, & de l'autre le fruit de la perseuerance, qui consiste en la iouissance de la bien-heureuse immortalité; ayons tousiours deuant les yeux le Seigneur Iesus, Chef & consommateur de la foy, & tendons par ce chemin-là au prix de la vocation supernelle. A Dieu qui nous en a donné l'esperance, & qui paracheuera son oeuvre en nous, Pere Fils, & S. Esprit, soit gloire & empire eternel. AMEN,